

OPTION 4

TECHNICIEN-CONSEIL VENTE

Nous vous proposons dans cette option, 2 sous-options :

VENTE EN ANIMALERIE

**VENTE EN PRODUITS HORTICOLES
ET DE JARDINAGE**

Vous devez choisir la formation qui sera la mieux adaptée à votre projet professionnel. Si vous hésitez, demandez conseil auprès de notre équipe pédagogique.

I. - ARCHITECTURE DE L'OPTION

1. - PROGRAMME

Le programme officiel du Ministère de l'Agriculture est divisé en deux grandes parties : la première comportant les modules d'enseignements généraux et la deuxième les modules professionnels.

PREMIERE PARTIE : Les modules d'enseignements généraux : « MG »

Ils sont communs pour tous les BAC PRO, quelle que soit l'option choisie. Répertoriés par les lettres « **MG** » comme Modules Généraux et par un chiffre, ils sont au nombre de six.

NOM	INTITULE	CONTENU
MG1	Connaissance et pratique de la langue française, approche de l'œuvre littéraire	Français Education socioculturelle
MG2	Connaissance et pratique d'une langue étrangère	Langue vivante <u>AU CHOIX</u> : Anglais – Espagnol – Allemand
MG3	Education physique et sportive	Pratique d'activités physiques et sportives
MG4	Education socioculturelle et communication	Education socioculturelle Français Communication
MG5	Connaissance du monde contemporain	Histoire/Géographie Sciences économiques
MG6	Hygiène et protection de la santé	Biologie

Si vous possédez un diplôme équivalent ou supérieur au BAC, vous pouvez être dispensé(e) des modules d'enseignements généraux ci-dessus.

D'autre part, le passage des modules d'enseignements généraux ne rend pas obligatoire l'épreuve de sport (G3) pour laquelle vous pouvez être dispensé(e) sur demande.

DEUXIEME PARTIE : Les modules professionnels : « MP »

Les lettres « MP » comme modules professionnels, les dénominent. Ils sont neuf pour chaque sous-option et leur répartition est la suivante :

SOUS-OPTION	NOM	INTITULE	CONTENU
VENTE EN ANIMALERIE	MP1	Mathématiques et traitement des données	Mathématiques Informatique
	MP2	Connaissance de l'animal	Biologie / Ecologie Techniques animalières
	MP3	Connaissances scientifiques et techniques relatives à l'environnement de l'animal	Sciences physiques Techniques animalières
	MP4	Connaissance de l'entreprise	Techniques économiques Techniques commerciales Techniques animalières
	MP51	Techniques de vente en animalerie	Techniques commerciales Techniques économiques Techniques de gestion Techniques animalières
	MP52	Mercatique et connaissance du secteur	Techniques commerciales Techniques de gestion Techniques animalières
	MP53	Gestion commerciale	Techniques économiques Techniques commerciales
	MP54	Cadre juridique de la vente d'animaux en animalerie	Techniques économiques Techniques animalières
	MP55	Techniques animalières	Techniques animalières Biologie/Ecologie Sciences Physiques Techniques commerciales Techniques de gestion
VENTE EN PRODUITS HORTICOLES ET DE JARDINAGE	MP1	Mathématiques et traitement des données	Mathématiques Informatique
	MP2	Les systèmes vivants	Biologie / Ecologie
	MP3	Eléments de chimie, du vivant, du sol et de l'environnement – Energétique	Sciences Physiques
	MP4	L'entreprise commerciale et son environnement	Gestion de l'entreprise Techniques commerciales Sc. et techniques horticoles
	MP91	Techniques de vente et de merchandising	Techniques commerciales Education socioculturelle Techniques horticoles
	MP92	La mercatique d'une entreprise commerciale	Techniques commerciales
	MP93	Gestion commerciale	Techniques commerciales
	MP94	Les produits horticoles vivants	Sciences et techniques horticoles Biologie Techniques commerciales
	MP95	Les produits de jardinage	Sciences et techniques horticoles et des agroéquipements Techniques commerciales

2. – EPREUVES D'EXAMEN

L'examen est composé par une série d'épreuves finales orales, pratiques et écrites (**7 épreuves prévues avec 20 coefficients**) où l'importance des connaissances techniques et professionnelles tient une place essentielle (pas de Contrôle en Cours de Formation comme en Etablissement scolaire traditionnel).

Dans un premier temps, il vous sera détaillé les épreuves communes aux deux sous-options, puis celles de l'option Vente en Animalerie, et ensuite celles de l'option Vente en Produits Horticoles.

TROIS EPREUVES COMMUNES AUX DEUX SOUS-OPTIONS

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES				
EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E1 EXPRESSION ET MONDE CONTEMPORAIN	4	4 h 30	MG1/MG4 MG5	Sujet écrit en deux parties : ① Français d'une durée de 2 h 30 s'appuyant sur un ou deux textes de nature littéraire. ② Histoire/Géographie de 2 h 00 comportant 2 sujets au choix. Sujets en deux parties : questions à partir de documents + développement personnel.
E2 LANGUE VIVANTE	1	30 mn	MG2	Epreuve orale à partir d'un document visuel inconnu du candidat (photo, dessin, graphique, tableau, schéma, séquence vidéo sans le son). Temps de préparation : 15 mn Temps d'interrogation : 15 mn
E3 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	Variable	MG3	Epreuve pratique et orale en 2 parties : ① partie pratique portant sur 2 activités physiques et sportives choisies par le candidat dans une liste établie chaque année scolaire par la DRAF de la région d'appartenance du candidat → à choisir au moment de l'inscription à l'examen. ② partie orale portant sur la vérification des connaissances liées aux activités sportives évaluées précédemment et sur les savoirs en biologie.

QUATRE EPREUVES DE LA SOUS-OPTION : VENTE EN ANIMALERIE

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E4 MATHEMATIQUES	2	1 h 00	MP1	Epreuve écrite portant au moins sur 3 des 4 parties du programme de Mathématiques et traitement de données et visant en priorité les activités numériques et l'analyse. Les activités statistiques doivent être évaluées.
E5 SCIENCES APPLIQUEES ET TECHNOLOGIE	2	2 h 00	MP2 et MP3	Epreuve écrite comportant deux parties indépendantes, affectées du même coefficient, l'une portant sur le module MP2 et l'autre sur le module MP3. Des documents peuvent être annexés au sujet, soit en tant que source d'information, soit en tant qu'éléments à exploiter et à traiter.
E6 LE MILIEU PROFESSIONNEL (dont RAPPORT DE STAGE)	6	30 mn	MP4 - MP51 et MP52 – MP53	Epreuve en 2 parties : ▫ PARTIE 1 (coef. 4) : Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'entreprise du lieu de stage. ➤ Écrit : se situer et présenter l'animalerie dans l'entreprise et dans son environnement économique, présenter l'activité commerciale de l'animalerie et en proposer des éléments de diagnostic. ➤ Oral : Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé. Entretien avec le jury → 20 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit. ▫ PARTIE 2 (coef. 2) : épreuve écrite comportant plusieurs questions portant sur les compétences attendues dans les modules MP51 et MP52. Elle peut inclure une étude de cas.

**QUATRE EPREUVES DE LA SOUS-OPTION :
VENTE EN PRODUITS HORTICOLES ET DE JARDINAGE**

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
<p>E4</p> <p style="text-align: center;">MATHEMATIQUES ET SCIENCES</p>	3	3 h 20	MP1 – MP2 et MP3	<p>Epreuve composée de deux parties :</p> <p>① une épreuve écrite de 3 h 00 composée de 2 sujets obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sujet de Mathématiques (coef. 1) portant au moins sur 3 des 4 parties du programme. Elle vise en priorité les activités numériques et d'analyse. Les activités statistiques doivent être évaluées. - un sujet de Sciences Physiques à coef. 1 : problèmes, exercices ou questions portant sur le contenu du module MP3. <p>② une épreuve orale de 20 mn de Bio-logie/Ecologie (coef. 1) conçue en 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé de 10 mn, suivi éventuellement de questions complémentaires sur un sujet tiré au sort (10 mn sont prévues pour la préparation). - un entretien de 10 mn avec le jury ayant pour support la fiche d'activités en Ecologie remise par le candidat lors de l'examen (fiche sur milieux étudiés lors des périodes de sessions de regroupement au CNEAC). <p>Cet entretien a pour but de vérifier si le candidat est sensibilisé à l'équilibre des écosystèmes.</p>
<p>E5</p> <p style="text-align: center;">MERCATIQUE</p>	2	2 h 00	MP92	<p>Epreuve écrite vérifiant que le candidat possède les bases de mercatique nécessaires à l'exercice de l'activité envisagée.</p> <p>Des documents peuvent être annexés au sujet, soit en tant que source d'information, soit en tant qu'éléments à exploiter.</p>

STRUCTURE DES EPREUVES TERMINALES (suite)

EPREUVES	COEF. GLOBAL	DUREE TOTALE	MODULES CONCERNES	NATURE
E6 LE MILIEU PROFESSIONNEL (RAPPORT DE STAGE)	4	30 mn	MP4 – MP93 MP94 – MP95	<p>Epreuve de synthèse écrite et orale qui s'appuie sur l'expérience accumulée au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Elle a pour objet l'étude de l'entreprise du lieu de stage.</p> <p>➤ Écrit : rendre compte des caractéristiques et du fonctionnement du rayon de produits horticoles ou de jardinage de l'entreprise (expliquer sa place au sein de l'entreprise et prendre en compte ses relations avec l'ensemble de l'entreprise et l'environnement de cette dernière) ; analyser le fonctionnement du rayon et établir des éléments de diagnostic.</p> <p>➤ Oral :</p> <p>Exposé → le candidat dispose de 10 mn au maximum pour présenter oralement au jury les points essentiels du document qu'il a rédigé.</p> <p>Entretien avec le jury → 20 mn au maximum portant sur l'exposé précédent et sur le document écrit.</p>
E7 PRATIQUES PROFESSIONNELLES (dont dossier technique)	5	1 h 00	MP91 – MP94 et MP95	<p>Epreuve pratique et orale composée de 4 parties de 15 mn chacune, concernant : le merchandising, la vente-conseil, l'action professionnelle réalisée et la connaissance des produits vendus. Le candidat bénéficie d'un temps égal de préparation d'une heure trente maximum.</p> <p>→ 1^{ère} partie : question tirée au sort où le candidat doit diagnostiquer un cas concret en matière de merchandising.</p> <p>→ 2^{ème} partie : Mise en situation : réalisation de tout ou partie des phases d'une vente-conseil (l'un des examinateurs joue le rôle du client).</p> <p>→ 3^{ème} partie : présentation de l'action professionnelle que le candidat à réaliser (dossier technique) liée au MP91.</p> <p>→ 4^{ème} partie : identification et énumération des caractéristiques de produits horticoles vivants et de jardinage.</p>

Le diplôme est délivré aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves affectées de leurs coefficients.

Épreuve de contrôle

Une épreuve dite « de contrôle » est organisée pour les candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale comprise entre 8 et 10 aux épreuves, après application des coefficients,
- et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve E7.

Le candidat est déclaré admis si la moyenne entre la note obtenue à l'épreuve de contrôle et la moyenne générale est supérieure ou égale à 10.

II. – CONDITIONS ET MODALITES DE REDOUBLEMENT

Candidat(e) ajourné(e) à l'examen, vous pouvez conserver, à votre demande, le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 sur 20. Ces notes sont valables **cinq ans** à compter de leur date d'obtention.

Une épreuve dont la note est inférieure à 10 sur 20 ne peut pas être conservée et doit être obligatoirement repassée.

Notre établissement peut vous aider à repréparer votre Baccalauréat Professionnel.

UN CONSEIL DANS LE CHOIX DES EPREUVES A REPASSER :

**N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER !
NOUS ETUDIERONS ENSEMBLE VOTRE RELEVÉ DE NOTES**